



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE ASSAINISSEMENT DE LA
REGION D'EPERNON**

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2022

+ + +

COMPTE RENDU

3-2022

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril à 18 heures 30 les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Président.

Le Président Guy DAVID demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du 9 mars 2022.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du 9/03/2022.
Monsieur Yannick LHOMME est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

BUDGET PRINCIPAL – COLLEGE

- 1) Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.**
- 2) Vote du Budget Primitif.**
- 3) Suppression de deux postes au tableau des effectifs.**
- 4) Délibération pour sortie des biens du budget Collège.**

BUDGET ASSAINISSEMENT

- 5) Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.**
- 6) Vote du Budget Primitif.**
- 7) Délibération pour la durée des amortissements.**

BUDGET EAU POTABLE

- 8) Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.**
- 9) Vote du Budget Primitif**

A- PREMIERE PARTIE - BUDGET PRINCIPAL

<u>NOMBRE DE DELEGUES</u>			
En exercice	<input type="text" value="20"/>	CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CART pour RAIZEUX	Guy DAVID Denis DURAND Nicolas THEVARD
Présents	<input type="text"/>	CCPEIF pour HANCHES CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Michelle MARCHAND François BELHOMME Yannick LHOMME Jean-Bernard GRAMUNT
Pouvoir	<input type="text"/>	CCPEIF pour HANCHES CART pour SAINT HILARION ST MARTIN DE NIGELLES pour le COLLEGE	Jean-Pierre RUAUT Frédéric ROUÉ Béatrice BOUCHAUDY
Votants	<input type="text"/>	EPERNON pour le COLLEGE EPERNON pour le COLLEGE DROUE SUR DROUETTE pour le COLLEGE CCPEIF pour EPERNON HANCHES pour le COLLEGE HANCHES pour le COLLEGE	Sylvie ROUZET Dominique BONNET Gisèle MACK Marc BAUDELLOT Patrick KOHL Christophe LEMAIRE
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 28/03/2022		<u>Etaients absents excusés :</u> CART pour Emancé Pouvoir Guy DAVID DROUE SUR DROUETTE pour le COLLEGE Pouvoir Yannick LHOMME	Stéphanie BRIOLANT Annie DECAIX
		<u>Etaients absents :</u> EPERNON pour le COLLEGE EPERNON pour le COLLEGE	Béatrice BONVIN Bruno ESTAMPE
		<u>Assistait également à la séance :</u> Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien	

1) Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.

Le Président Guy DAVID expose les résultats 2021.
Le Président quitte la salle.
Le doyen d'âge prend la présidence.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical **ADOpte** le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'Affectation des résultats tels que présentés.

Le Président reprend la présidence.

2) Vote du Budget Primitif

Sur proposition de Guy DAVID, Président, le Comité Syndical **APPROUVE** le Budget principal pour 2022.

- Section de fonctionnement **177 622.97€**
- Section Investissement **0€**

3) Suppression de deux postes au tableau des effectifs.

Le Président rappelle à l'assemblée :

- ✉ Qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.
- ✉ Que le Comité Technique (CT) doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Compte tenu de l'avancement de grade de Madame BODIOT Sandra au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2021), il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 21/03/2022, qui a émis un avis favorable enregistré sous le N° 1.021.22 en date du 21/03/2022.

Compte tenu également de la promotion interne de Madame LECOMTE Véronique au grade de rédacteur stagiaire à compter du 4/02/2021 et titularisée sur ce poste à compter du 4/08/2021, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 21/03/2022, qui a émis un avis favorable enregistré sous le N° 1.022.22 en date du 21/03/2022.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical,

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES					EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	PROPOSITION AU 1/01/2022	NOUVEAU TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filière Administrative									
Rédacteur	B	1	0	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	0	1	-1	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	1	-1	0	0	0	0
TOTAL GENERAL		2	0	2	-2	2	2	0	2

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORTE** la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ainsi qu'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

4) **Délibération pour sortie des biens du budget Collège.**

La secrétaire explique au comité que les anciens travaux et acquisitions qui avaient été effectués par le SIVOM HADREP Collège doivent être sortis de l'état de l'actif.

La délibération demandée par la trésorerie n'est plus obligatoire.

Pour information, les biens sortis représentent un montant de 120 684.93€.

Le Comité **EN PREND ACTE**

B- DEUXIEME PARTIE - BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>NOMBRE DE DELEGUES</u>		<u>Etaient présents :</u> CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CART pour RAIZEUX CCPEIF pour HANCHES CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CCPEIF pour HANCHES CART pour SAINT HILARION CCPEIF pour EPERNON <u>Etaient absents excusés :</u> CART pour Emancé Pouvoir Guy DAVID <u>Assistait également à la séance : Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien.</u>	Guy DAVID Denis DURAND François BELHOMME Yannick LHOMME Nicolas THEVARD Jean-Pierre RUAUT Jean-Bernard GRAMUNT Michelle MARCHAND Frédéric ROUÉ Marc BAUDELOT Stéphanie BRIOLANT
En exercice	11		
Présents	10		
Pouvoir	1		
Votants	10		
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 28/03/2022			

5) **Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.**

Le Président Guy DAVID expose les résultats 2021.

Le Président quitte la salle.

Le doyen d'âge prend la présidence.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical **ADOpte** le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'Affectation des résultats tels que présentés.

Le Président reprend la présidence.

6) **Vote du Budget Primitif**

Sur proposition de Guy DAVID, Président, le Comité Syndical **APPROUVE** le Budget Annexe Assainissement pour 2022.

- Section de fonctionnement **1 630 940.08€**
- Section Investissement **4 794 502.24€**

7) Délibération pour la durée des amortissements.

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les établissements dont la population est supérieure à 3 500 habitants,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **DECIDE** de fixer la durée des amortissements comme suit :

- | | |
|-----------------------------------------------------|--------|
| - Logiciels (article 205) | 2 ans |
| - Matériel de bureau et informatique (article 2183) | 5 ans |
| - Mobilier (article 2184) | 10 ans |
| - Travaux de réseaux (article 21532) | 50 ans |
| - Bâtiment d'exploitation (article 21351) | 50 ans |

C - TROISIEME PARTIE - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

<p><u>NOMBRE DE DELEGUES</u></p> <p>En exercice <input style="width: 50px; text-align: center;" type="text" value="8"/></p> <p>Présents <input style="width: 50px; text-align: center;" type="text" value="8"/></p> <p>Pouvoir <input style="width: 50px;" type="text"/></p> <p>Votants <input style="width: 50px; text-align: center;" type="text" value="8"/></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 28/03/2022</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>CCPEIF pour EPERNON</td> <td>Guy DAVID</td> </tr> <tr> <td>CCPEIF pour EPERNON</td> <td>Denis DURAND</td> </tr> <tr> <td>CCPEIF pour EPERNON</td> <td>François BELHOMME</td> </tr> <tr> <td>CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE</td> <td>Yannick LHOMME</td> </tr> <tr> <td>CCPEIF pour HANCHES</td> <td>Jean-Pierre RUAUT</td> </tr> <tr> <td>CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE</td> <td>Jean-Bernard GRAMUNT</td> </tr> <tr> <td>CCPEIF pour HANCHES</td> <td>Michelle MARCHAND</td> </tr> <tr> <td>CCPEIF pour EPERNON</td> <td>Marc BAUDELLOT</td> </tr> </table> <p><u>Etaient absents excusés :</u></p> <p><u>Assistaient également à la séance : Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien.</u></p>	CCPEIF pour EPERNON	Guy DAVID	CCPEIF pour EPERNON	Denis DURAND	CCPEIF pour EPERNON	François BELHOMME	CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Yannick LHOMME	CCPEIF pour HANCHES	Jean-Pierre RUAUT	CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Jean-Bernard GRAMUNT	CCPEIF pour HANCHES	Michelle MARCHAND	CCPEIF pour EPERNON	Marc BAUDELLOT
CCPEIF pour EPERNON	Guy DAVID																
CCPEIF pour EPERNON	Denis DURAND																
CCPEIF pour EPERNON	François BELHOMME																
CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Yannick LHOMME																
CCPEIF pour HANCHES	Jean-Pierre RUAUT																
CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Jean-Bernard GRAMUNT																
CCPEIF pour HANCHES	Michelle MARCHAND																
CCPEIF pour EPERNON	Marc BAUDELLOT																

8) Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.

Le Président Guy DAVID expose les résultats 2021.

Le Président quitte la salle.

Le doyen d'âge prend la présidence.

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical **ADOpte** le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'Affectation des résultats tels que présentés.

Le Président reprend la présidence.

9) Vote du Budget Primitif

Sur proposition de Guy DAVID, Président, le Comité Syndical **APPROUVE** le Budget Annexe Eau Potable pour 2022.

- Section de fonctionnement **1 070 430.40€**
- Section Investissement **1 089 056.06€**

Informations diverses

Le Président résume succinctement la réunion du 24/03/2022 avec les partenaires (ARS, DDT, AESN...)
concernant le forage de Raizeux (route de Boulard).

L'existence de ce forage, qui en réalité est un puits, est fortement mis en cause par les organismes. Sa situation en milieu urbain, la rivière en amont et sa proximité de la route le fragilise au niveau de la sécurité et sa fermeture est fortement à envisager.

Ce forage alimente essentiellement (95% de sa production) des communes du 78 (SIAEP) qui risquent de se retrouver par moment sans eau potable.

Il faut donc programmer rapidement la création d'un nouveau forage.

Ordre du jour épuisé à 19H45